



COMMISSION ÉCONOMIQUE ET SOCIALE POUR L'ASIE ET LE PACIFIQUE

Soixante-cinquième session  
23-29 avril 2009  
Bangkok

**Examen des questions relatives à l'appareil subsidiaire de la Commission :  
réduction des risques de catastrophe**

(Point 2 f) de l'ordre du jour)

**Projet de résolution**

*Soumis par le Président*

**Examen des détails opérationnels de l'étude de faisabilité de l'établissement  
en République islamique d'Iran du Centre Asie-Pacifique pour la gestion  
des catastrophes à l'aide des technologies de l'information, de la  
communication et de l'espace**

*La Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique,*

*Rappelant* sa résolution 64/10 en date du 30 avril 2008 par laquelle elle a invité la République islamique d'Iran à examiner les détails opérationnels de sa proposition d'établir un Centre Asie-Pacifique pour la gestion des catastrophes à l'aide des technologies de l'information, de la communication et de l'espace afin de préciser les implications éventuelles de telles modifications concernant la portée, les fonctions et les produits et services à valeur ajoutée devant être offerts, ainsi que le calendrier de l'introduction de ces activités et de les communiquer à la Commission à sa soixante-cinquième session,

*Prenant note et se félicitant* de l'offre généreuse du Gouvernement de la République islamique d'Iran d'accueillir le centre proposé et saluant les progrès accomplis dans le déroulement de l'examen demandé au paragraphe 1 de la résolution 64/10,

*Notant aussi* que le Gouvernement de la République islamique d'Iran a demandé un délai supplémentaire pour fournir à la Commission les renseignements complémentaires demandés au paragraphe 1 de la résolution 64/10,

*Invite* le Gouvernement de la République islamique d'Iran à réviser son projet de résolution pour tenir compte des résultats de l'examen susmentionné et à soumettre la version révisée à l'examen de la Commission à sa soixante-sixième session.

- - - - -